



FICHE BILAN DE COMPÉTENCES— 24 h

LA FABRIQUE DRAMA QUEEN — 8 bis rue des Gobelins 75013 Paris — SIRET
95326641800011 — NDA 11757214175 — Qualiopi SHE11882026001

Le bilan de compétences est une action relevant des articles L.6313-1 et L.6313-4 du Code du travail. Il a pour objet de permettre au bénéficiaire d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.

Ce bilan de compétences individualisé de **24 heures** est conçu pour permettre à des artistes, intermittent-es, porteur-euses de projet culturel, professionnel-les du spectacle vivant, mais aussi à des personnes souhaitant s'orienter vers un métier artistique, d'**analyser leurs compétences, clarifier leur positionnement et structurer un projet professionnel réaliste**. Il permet d'explorer les parcours, d'identifier les ressources, les aptitudes, les valeurs et les compétences transférables, puis de confronter les hypothèses d'évolution à la réalité des secteurs visés. L'accompagnement est particulièrement pertinent dans les situations de transition, de fragilisation de carrière, de réorientation ou de repositionnement dans le champ artistique et culturel. Organisé selon les trois phases réglementaires du bilan de compétences, il articule des temps d'entretien individuel, des travaux intersessions guidés, des temps d'analyse et de synthèse, afin d'aboutir à un **projet principal, des alternatives éventuelles et un plan d'action hiérarchisé**.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Éléments	Détails
Intitulé	Bilan de Compétences (Articles L.6313-1, L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail)
Durée totale	24 heures
Répartition	Parcours individualisé réparti sur 8 à 12 semaines selon le rythme défini avec le/la bénéficiaire
Format	Accompagnement individuel structuré en 3 phases réglementaires
Séances synchrones	14 heures d'entretiens individuels en présentiel ou en visioconférence
Séquences asynchrones guidées	6 heures de travaux intersessions accompagnés
Temps de lecture, d'analyse et de rédaction	4 heures intégrées à la prestation
Modalités	Présentiel, distanciel ou mixte / Entretiens individuels avec consultant référent + travaux intersessions guidés
Lieu	Paris (75)
Coût pédagogique	2 200 € net de taxes (organisme exonéré de TVA — art. 261-4-4° a du CGI), soit 60 €/h
Prises en charge	Eligible CPF, France Travail ou autofinancement.

PUBLIC CONCERNÉ

Artistes interprètes, metteur·ses en scène, auteur·rices, créateur·rices, professionnel·les du spectacle vivant ou de l'audiovisuel souhaitant interroger la suite de leur parcours, consolider leur positionnement ou envisager une évolution.

- **Intermittent·es du spectacle** rencontrant des difficultés de maintien d'activité, d'accès ou de renouvellement de leurs droits, et souhaitant clarifier leurs perspectives professionnelles.
- **Porteur·euses de projet artistique ou culturel** en recherche de structuration, de lisibilité ou de repositionnement professionnel.
- **Personnes souhaitant s'orienter vers un métier artistique** et ayant besoin de confronter leur désir de métier à la réalité concrète du secteur, de ses cadres d'emploi, de ses contraintes et de ses débouchés.
- **Salarié·es, demandeur·ses d'emploi, indépendant·es ou agents publics** souhaitant construire une évolution, une reconversion ou un projet de formation, y compris dans le champ culturel ou artistique.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis technique ou de niveau n'est exigé.

La démarche suppose en revanche un **engagement volontaire**, une disponibilité suffisante et une implication active dans les travaux d'analyse, de réflexion et d'exploration proposés tout au long du bilan ; la capacité à revenir sur son parcours, à documenter certaines expériences et à travailler entre les séances constitue une condition importante de qualité du processus.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

L'entrée dans le bilan de compétences se fait après un **échange préalable** téléphonique ou en visioconférence permettant de vérifier l'adéquation entre la demande du/de la bénéficiaire, sa situation, ses objectifs et le cadre du dispositif. Cet échange permet également de présenter les modalités de déroulement, d'identifier les éventuels besoins d'adaptation et de préciser les conditions de financement envisageables.

Le démarrage du bilan est conditionné à la validation administrative du dossier selon le mode de financement retenu et à la contractualisation de la prestation. En cas de mobilisation du CPF, l'inscription s'effectue selon les règles en vigueur sur la plateforme dédiée. En cas de demande de cofinancement ou d'abondement par France Travail, les délais dépendent de l'instruction du dossier et du calendrier de validation par le conseiller ou la conseillère référent·e.

Une réponse est apportée sous **5 jours ouvrés** après la première prise de contact.

En résumé :

- Entrée possible après entretien d'information et analyse du besoin.
- Délai d'accès variable selon le mode de financement.
- CPF : inscription via Mon Compte Formation selon les conditions légales en vigueur.
- Convention de formation ou contrat de formation professionnelle remis avant démarrage, accompagné du programme et du calendrier prévisionnel.
- Règlement intérieur et CGV transmis avant inscription définitive.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Analyser les **compétences professionnelles, personnelles et artistiques** du/de la bénéficiaire.

- Identifier les aptitudes, motivations, valeurs, centres d'intérêt et environnements professionnels compatibles avec son profil.
- Repérer les compétences transférables, les ressources mobilisables et les points de vigilance dans une perspective d'évolution ou de reconversion.
- Clarifier un **projet professionnel principal** et, si nécessaire, formuler des hypothèses alternatives.
- Vérifier la faisabilité du projet au regard des réalités du marché, des cadres d'emploi, des contraintes personnelles et des possibilités de formation.
- Élaborer un **plan d'action personnalisé**, concret et hiérarchisé.

COMPÉTENCES VISÉES

« La capacité avérée à mettre en œuvre des savoirs, des savoir-faire et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ».

- Décrire et valoriser ses compétences, expériences et ressources de manière structurée.
- Identifier les compétences transférables vers d'autres contextes professionnels.
- Analyser la cohérence entre aspirations, réalités sectorielles, conditions d'emploi et contraintes personnelles.
- Construire des scénarios d'évolution, de repositionnement ou de reconversion.
- Prendre des décisions professionnelles plus étayées et élaborer un plan de mise en œuvre.

DÉROULEMENT PÉDAGOGIQUE

Le bilan est organisé sur **24 heures maximum**, réparties sur plusieurs semaines, et structurées selon les trois phases réglementaires du bilan de compétences. L'accompagnement alterne des temps d'entretien individuel, des séquences guidées entre les séances, des exercices d'analyse, des recherches documentaires ciblées, des retours personnalisés et la formalisation progressive du projet.

Phase 1 — Phase préliminaire (4 heures)

- Analyse de la demande et des besoins.
- Vérification de l'engagement du/de la bénéficiaire.
- Définition des objectifs personnalisés.
- Présentation des méthodes, outils et conditions de déroulement.
- Co-construction du parcours.

Questionnaire PSH avant le bilan

Avant l'entrée dans le bilan, un **questionnaire PSH** peut être transmis afin d'identifier d'éventuels besoins d'adaptation pédagogiques, techniques, organisationnels ou matériels. Cet échange préalable permet de préparer, si nécessaire, des modalités d'accompagnement ajustées et de sécuriser l'accès au dispositif dans les meilleures conditions.

Phase 2 — Phase d'investigation (16 heures)

- Analyse du parcours personnel, professionnel et artistique.
- Identification des compétences, ressources, freins et potentiels.
- Exploration des motivations, valeurs, intérêts et environnements professionnels compatibles.
- Recherches documentaires, enquêtes métiers et étude de pistes d'évolution, de diversification ou de reconversion.
- Retours personnalisés sur les travaux transmis et restitutions intermédiaires.

Phase 3 — Phase de conclusion (4 heures)

- Formalisation du projet principal et des alternatives.
- Vérification de faisabilité.
- Définition d'une stratégie de mise en œuvre.
- Remise du document de synthèse.
- Plan d'action personnalisé.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

La pédagogie retenue repose sur un accompagnement individualisé, une forte contextualisation des échanges et une articulation constante entre analyse réflexive, verbalisation des expériences et projection professionnelle. Le contenu est ajusté au profil, aux attentes et à la situation réelle du/de la bénéficiaire.

- Entretiens individuels structurés permettant d'analyser le parcours, les compétences, les freins, les ressources et les pistes professionnelles.
- Outils d'auto-évaluation et de positionnement mobilisés de manière adaptée au profil du/de la bénéficiaire.
- Travail sur situations réelles à partir des expériences vécues, des projets existants, des documents professionnels disponibles et des hypothèses d'évolution.
- Recherches documentaires et enquêtes métiers guidées afin de confronter les représentations à la réalité des secteurs, métiers ou cadres d'activité visés.
- Synthèses intermédiaires et reformulations pour consolider la progression du bilan et soutenir la prise de décision.

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Moyens pédagogiques

- Supports d'analyse et de réflexion remis au fil du parcours.
- Questionnaires, grilles d'exploration, outils de cartographie des compétences et supports de formalisation du projet.
- Ressources documentaires sur les métiers, secteurs, formations, environnements d'emploi et dispositifs de financement.
- Livret ou dossier de suivi individuel permettant de structurer les travaux du bilan.

Moyens techniques

- Entretiens en présentiel ou à distance via des outils numériques sécurisés.
- Mise à disposition de documents et de ressources numériques.
- Possibilité d'échanges par courriel ou via un espace partagé pour le suivi des travaux intersessions. Supports d'analyse et de réflexion remis au fil du parcours.

MODALITES D'EVALUATION

AVANT LE BILAN

- Recueil de la demande et analyse du besoin lors d'un entretien préalable.
- Questionnaire ou support de positionnement permettant de préciser les attentes, la situation et les objectifs.

PENDANT LE BILAN

- Analyse progressive des travaux réalisés.
- Échanges réguliers permettant de valider ou réajuster les hypothèses de projet.
- Reformulations, synthèses intermédiaires et validation progressive des axes de travail.

EN FIN DE BILAN

- Restitution finale structurée.
- Remise d'un document de synthèse.
- Formalisation d'un plan d'action personnalisé.
- Questionnaire de satisfaction.

LIVRABLES

Conformément à l'article R.6313-7 du Code du travail, un document de synthèse est remis au bénéficiaire en fin de prestation. Il comprend :

- Les circonstances du bilan.
- Les compétences et aptitudes identifiées au regard des perspectives d'évolution envisagées.
- Le projet professionnel principal et, le cas échéant, des projets alternatifs.
- Les principales étapes prévues pour la mise en œuvre de ce projet.

CONFIDENTIALITÉ

Conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail, les résultats détaillés et le document de synthèse sont la propriété exclusive du bénéficiaire. Ils sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à un tiers, y compris à l'employeur, sans son accord exprès et écrit.

ACCOMPAGNATRICE

Sheila VIDAL — Direction pédagogique, formatrice. Sheila VIDAL dirige La Fabrique Drama Queen, organisme de formation et bureau d'accompagnement d'artistes. Son expertise croise les enjeux de structuration de parcours, d'évolution professionnelle, d'ingénierie de formation et de mise en cohérence entre aspirations, réalités de terrain et stratégies de déploiement. Dans le cadre du bilan de compétences, elle assure la conduite de l'accompagnement, le suivi pédagogique, la formalisation du parcours et la coordination de la prestation.

ACCESSIBILITÉ

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude personnalisée des besoins d'adaptation pédagogique, technique ou organisationnelle peut être réalisée en amont du démarrage. Pour toute demande spécifique ou besoin d'aménagement, merci de contacter la référente handicap : Sheila VIDAL — sheila.vidal@lafabriquedramaqueen.com.

MODALITÉS D'ANNULATION

- Dans un délai supérieur à 30 jours avant le début de la formation : 0 % du coût est dû.
- Dans un délai compris entre 15 et 29 jours avant le début : 70 % du coût est dû.
- Dans un délai compris entre 0 et 14 jours avant le début : 100 % du coût est dû.

SATISFACTION

Un questionnaire de satisfaction est remis en fin de formation. Un questionnaire de suivi est adressé à +3 mois et + 6 mois, pour mesurer l'impact concret sur la structuration économique du projet, la clarification des choix de production et les effets sur la reprise d'activité.

À venir — Conformément aux exigences Qualiopi, les indicateurs statistiques de satisfaction seront publiés à l'issue des premières sessions de cette formation.

CONTACT

La Fabrique DRAMA QUEEN est un organisme de formation spécialisé dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de production, d'administration et de diffusion pour le spectacle vivant. La mission de la structure est d'accompagner les artistes et les professionnel·les du secteur vers une activité plus structurée, plus viable et plus durable.

Direction pédagogique & accompagnement : Sheila VIDAL — sheila.vidal@lafabriquedramaqueen.com — +33 6 60 28 38 45

Contact administratif : contact@lafabriquedramaqueen.com

Référente handicap : Sheila VIDAL